C’est juste pour dire…

Par Robert Dalton, Directeur général – Association des opticiens du Canada

Ce qui va suivre est déjà connu de ceux d’entre nous qui ont participé à l’événement en ligne de l’Association des opticiens de l’Ontario le 18 octobre dernier. Cependant, je dois dire que j’ai été très étonné lorsqu’il a été annoncé que les formations professionnelles des opticiens de l’Ontario ne seraient plus agréées si la formation en question faisait toute mention d’un produit spécifique. Comment est-il possible qu’un organisme de réglementation canadien soit si différent d’un autre? Et même de TOUS les autres? Il est à peine croyable de penser que tous les autres ordres de réglementation reconnaissent l’importance de la formation des opticiens à chaque produit disponible sur le marché.

Imaginez un opticien qui travaille pour une société possédant des produits exclusifs. Comment peut-il alors se mettre à niveau? Bien entendu, la société pour laquelle je travaille exigera que je sois apte à dispenser les produits que nous vendons, mais n’est-il pas également important que je sois formé à d’autres solutions possibles pour les clients? De quoi aurais-je l’air si un patient arrivait au dispensaire et me posait des questions sur ses lunettes actuelles? Je suis censé être un spécialiste en connaissance des produits; je pense donc qu’il est indispensable d’inspirer la confiance à nos clients qui viennent pour des prestations de soins de la vue. J’aimerais ne pas devoir travailler avec un nombre d’options limitées dans l’éventail de solutions que je peux proposer. Je veux avoir accès à toutes les formations, et je veux que celles-ci soient reconnues.

www.LicensedOptician.ca donne la définition suivante d’un opticien : « *Un opticien autorisé est un spécialiste formé spécifiquement pour planifier, préparer et distribuer des produits optiques tels que des lunettes et des lentilles de contact... Un opticien autorisé vous aidera également à sélectionner la bonne monture et fera les ajustements nécessaires pour s’assurer qu’elle vous convienne parfaitement.* » Comment puis-je faire cela sans connaître tous les produits disponibles sur le marché? Pour cet opticien, la connaissance spécifique des produits semble être d’une extrême priorité.

Cela dit, je comprends aussi que l'intention ici est peut-être d'éviter de laisser la formation à la « publicité » — j'entends cela. C'est pour cette raison que la formation devrait être (et elle l'est) approuvée par des individus qualifiés et que des objectifs d'apprentissage devraient être (et ils le sont) établis. Trop facile! Les opticiens dans chaque province canadienne devraient recevoir le même niveau de formation, quelle que soit la juridiction dans laquelle ils exercent. Il n'est pas suffisant de dire que la connaissance des produits est optionnelle : elle ne l'est pas. Elle est obligatoire et touche directement la profession d'opticien... c'est tout ce que je dis.